

AVENANT à ADJUDICATION

3 ep dont 2 orig. Minimum  
L 3-6-50

50.007

Entre : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur, croix de guerre 1914-18  
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date  
28 MARS 1950  
Et : MM. GARRIGUE Frères, Entrepreneurs, Chemin des Pavillons à  
Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article premier : MM. GARRIGUE Frères s'engagent à aménager en cave l'abri qui se trouve placé sous l'école Maternelle en cours de construction, pour le prix net et forfaitaire de deux cent quatre vingt trois mille trois cent soixante francs (283.360 frs) les travaux d'aménagement faisant l'objet d'un devis ci-annexé se montant à 283.360 frs (rabais de 18% compris)

Article deux - Le règlement sera effectué conformément au cahier des charges de l'adjudication.

Article trois - Il ne sera pas exigé de cautionnement/ Les frais de timbre et d'enregistrement auxquels le présent avenant pourrait donner lieu sont à la charge de l'entrepreneur.

Article quatre - L'entreprise GARRIGUE Frères exécutera ces travaux conformément au "Cahier des clauses et conditions générales, annexe de l'art. 813 du Recueil de Documentation communale du Ministère de l'Intérieur" sauf dispositions contraires prévues au présent marché.

A ROYAN, le 29 MARS 1950 1950

L'ENTREPRENEUR,

*J. J. J. J.*  
*J. J. J. J.*

LE MAIRE,



*J. J. J. J.*

APPROUVE

La Rochelle, le 1er Juin 1950

Pr le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Dejean



POUR COPIE CONFORME  
Le Maire,

*J. J. J. J.*